



LE POINT SUR LA PROFESSION

Edition 2011

Données 2009

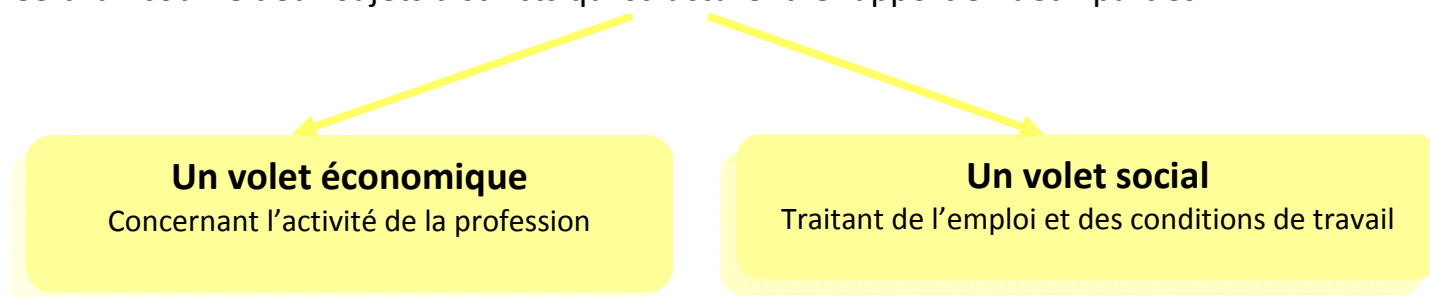
SOMMAIRE

UNIVERS ETUDIE ET RAPPELS METHODOLOGIQUES	3
1ERE PARTIE: POSITIONNEMENT ECONOMIQUE DE LAPROFESSION	5
I –Dénombrement	6
II -Chiffre d'affaires de la profession	8
III -Evolution du chiffre d'affaires de la profession	10
2EME PARTIE: EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL	12
CHAPITRE I : Effectifs employés présents au 31/12/2009	13
CHAPITRE II : Mouvements de personnel	27
CHAPITRE III : Rémunération	31
CHAPITRE IV : Formation professionnelle	34
CHAPITRE V : Absences et heures supplémentaires	37
SYNTHESE	39

UNIVERS ETUDIE ET RAPPELS METHODOLOGIQUES

Univers étudié

Ce bilan couvre deux sujets distincts qui structurent le rapport en deux parties :



L'univers étudié est composé des établissements ayant au moins un salarié relevant des codes NAF 9602B (Soins de beauté) et 9604Z (Entretien corporel) pour les instituts de beauté et espaces de soins corporels et de l'ensemble des écoles privées d'esthétique hors contrat.

Les données de cadrage (nombre d'établissements, chiffre d'affaires et nombre de salariés) concernant les instituts de beauté et les espaces de soins corporels ne sont plus basées sur le même périmètre qu'en 2008. Le champ est désormais élargi aux espaces de soins corporels comprenant notamment les saunas et hammams, instituts de massage...

Les résultats sont présentés en 4 sujets distincts :

- 1 Le positionnement économique de la profession
- 2 La structure de l'emploi salarié au 31.12.2009
- 3 Les rémunérations
- 4 La formation professionnelle et les conditions de travail

Rappels méthodologiques

Phase préliminaire

- Recherche documentaire
- Constitution des fichiers



- Elaboration et test du questionnaire



Enquêtes auprès des entreprises

- Dénombrement des instituts de beauté et espaces de soins corporels d'au moins un salarié
 - Enquêtes auprès d'un échantillon d'instituts de beauté et espaces de soins corporels d'au moins un salarié :
 - Recueil de 582 instituts de beauté et espaces de soins corporels
 - Enquêtes auprès des écoles de formation privées hors contrat :
 - Recueil de 41 écoles privées d'esthétique hors contrat



Traitement et analyse

- Traitement statistique des informations
- Analyse des résultats
- Rédaction et présentation du rapport d'étude

1^{ère} partie:

POSITIONNEMENT ECONOMIQUE DE LA PROFESSION

I –DENOMBREMENT

Nombre d'entreprises de soins de beauté employant au moins un salarié en 2009:

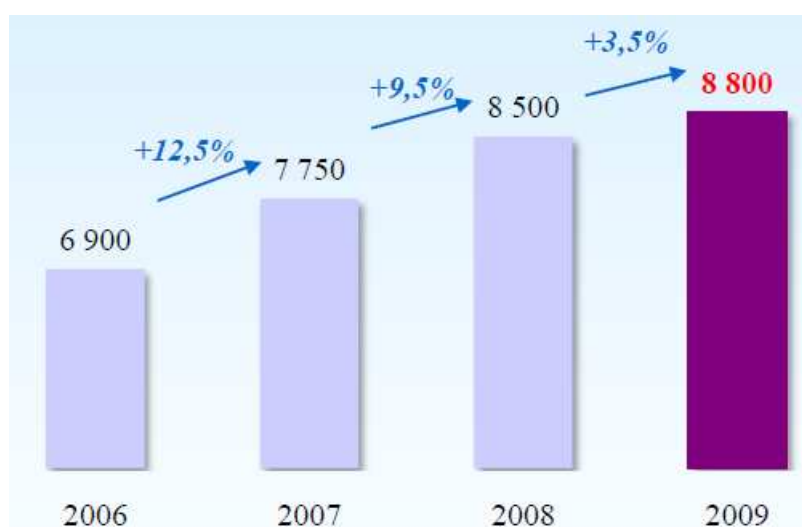
8.200 entreprises

Source INSEE / I+C

Nombre moyen d'établissements par entreprise en 2009:

1.1

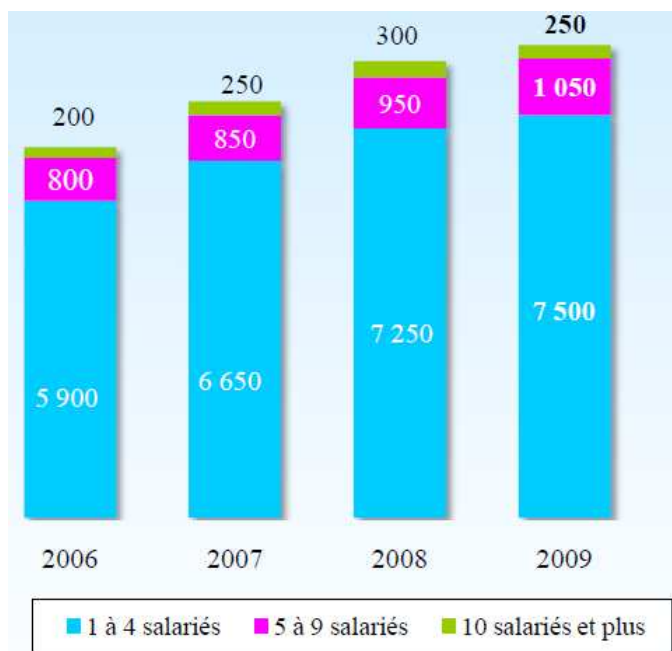
Nombre d'instituts de beauté et espaces de soins corporels employant au moins un salarié :



Source UNEDIC

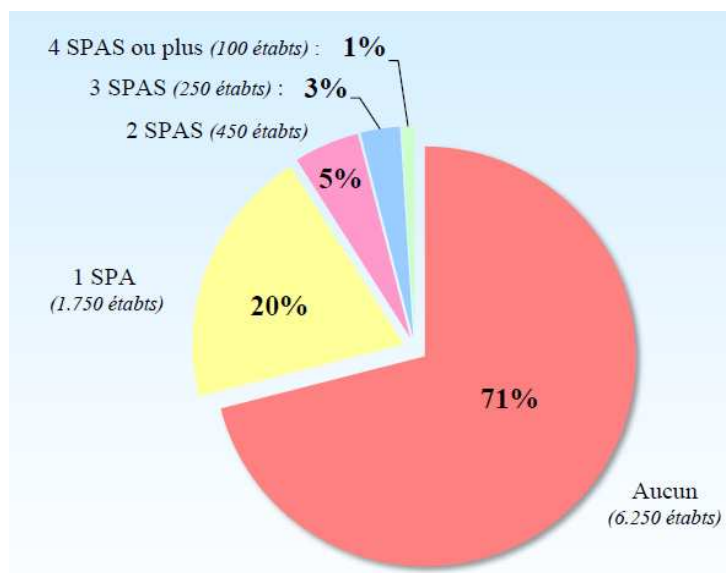
- On compte 8.200 entreprises de soins de beauté employant au moins un salarié.
- Ces entreprises totalisent ensemble environ 8.800 établissements.

Evolution de la répartition des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon leur taille



- 85% des instituts de beauté et espaces de soins corporels emploient 1 à 4 salariés.
- Les plus grandes structures ne réunissent quant à elle que 3% du nombre total d'établissements

Répartition des instituts de beauté et Espaces de soins corporels selon le nombre de SPAS



- 70% des instituts de beauté et espaces de soins corporels ne disposent pas de SPA.
- 9% des établissements possèdent au moins 2 SPAS.

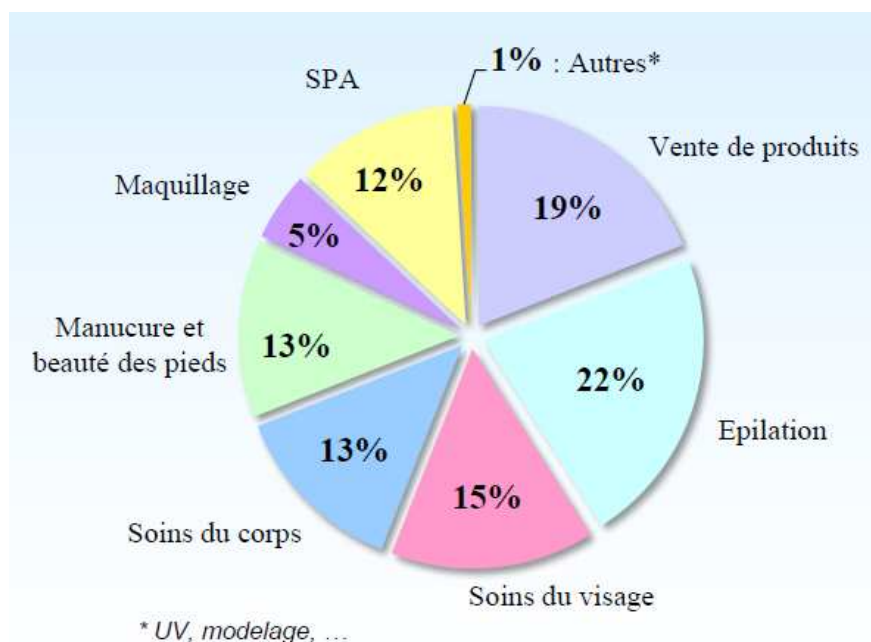
II –CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA PROFESSION

1. Au global



2. Selon les principales activités

Répartition des 1.400 millions d'euros H.T. de chiffre d'affaires réalisés par les instituts de beauté et espaces de soins corporels selon leurs principales activités

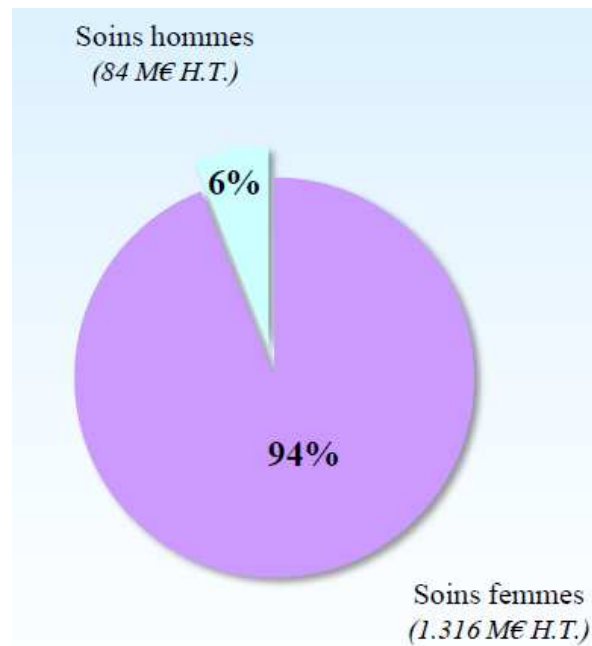


- L'épilation et les ventes de produits représentent plus de 40% du chiffre d'affaires de la profession en 2009.
- Trois activités pèsent entre 13% et 15% du total : les soins du visage, les soins du corps et la manucure/pédicure.

Facture moyenne par client :



Répartition des 1.400 millions d'euros H.T. de chiffre d'affaires réalisés par les instituts de beauté et espaces de soins corporels selon le type de soins

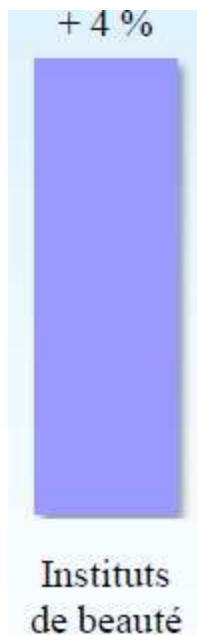


- Chaque client a dépensé en moyenne 41€ en 2009.
- La grande majorité du chiffre d'affaires est constitué par les soins destinés aux femmes.

III –EVOLUTION DU CHIFFRE D’AFFAIRES

1. Au global

Evolution au global du chiffre d'affaires 2009/2008



Evolution à périmètre constant* du chiffre d'affaires 2009/2008



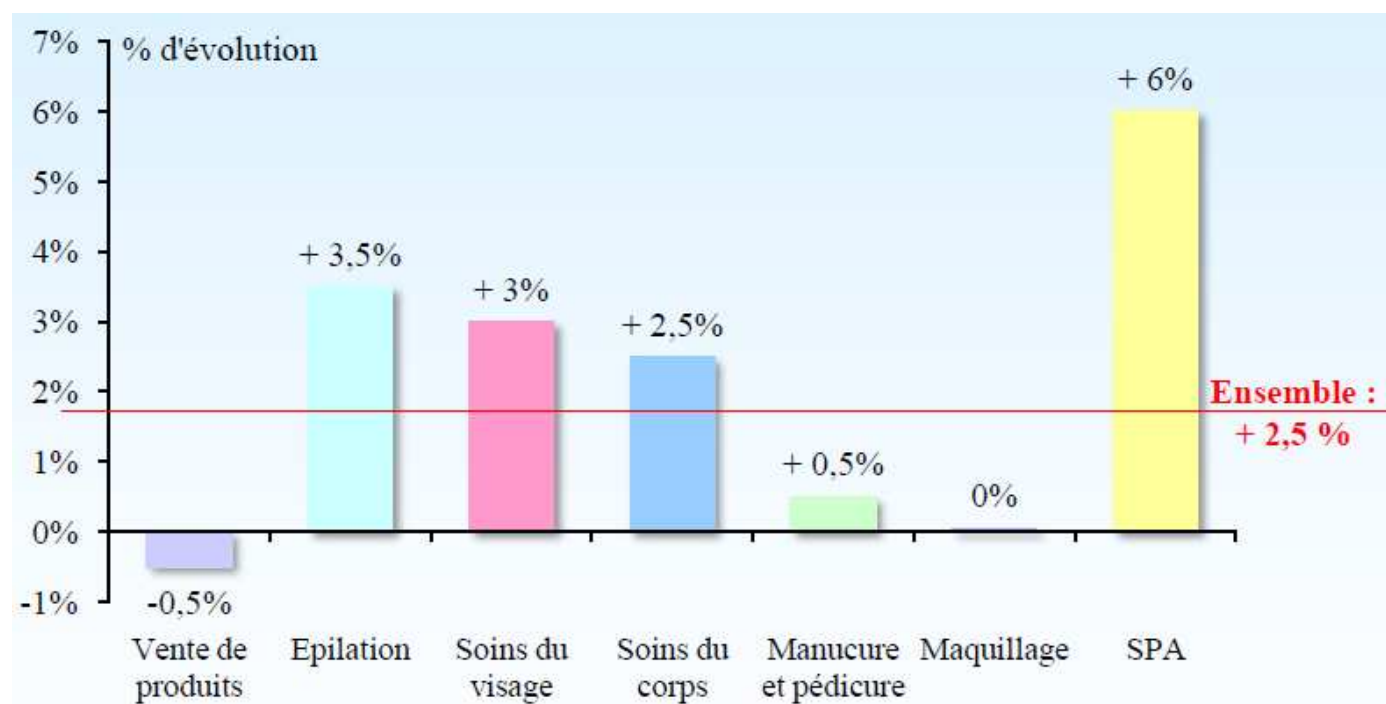
** Hors créations et disparitions de point de vente*

- En tenant compte des créations et des disparitions de points de vente, le chiffre d'affaires progresse de 4% par rapport à 2008.
- A périmètre constant, la hausse s'avère plus modérée : 2,5%.

2. Selon les principales activités

Instituts de beauté et espaces de soins corporels

Evolution (à périmètre constant) du chiffre d'affaires réalisé par les instituts de beauté et espaces de soins corporels entre 2009 et 2008 selon les principales activités



- Progression sensible du chiffre d'affaires réalisée sur l'activité SPA : +6%.
- L'épilation et les soins du visage enregistrent également des croissances supérieures à la moyenne du marché : respectivement +3,5 % et +3%.
- Légère baisse du chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de produits (-0,5%).

2^{ème} partie :

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

CHAPITRE I :
EFFECTIFS EMPLOYES PRESENTS
AU 31 DECEMBRE 2009

I -EFFECTIFS EMPLOYES AU 31 DECEMBRE 2009

1. Structure global

Nombre d'actifs (salariés + non salariés) présents au 31 décembre 2009

34 500 salariés

2. Statut des employés

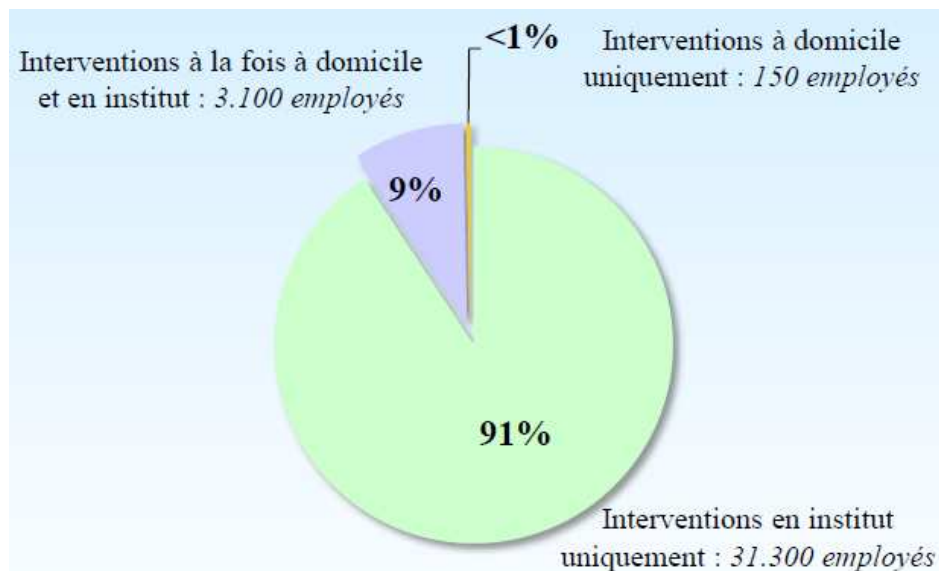
Nombre d'employés des instituts de beauté et espaces de soins corporels en 2009

34.500

Répartition des 34.500 employés des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon leur statut



Répartition des 34.500 employés des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon les interventions

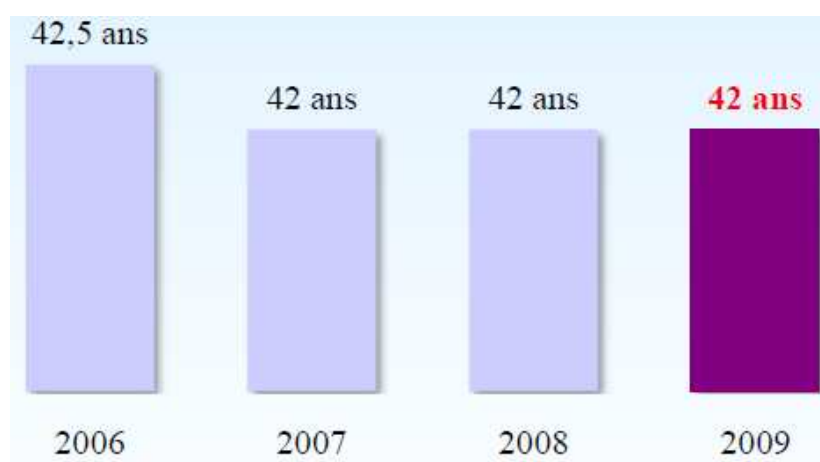


- Les salariés représentent plus des trois quarts de l'effectif employé.
- Plus de 80% des dirigeants des instituts de beauté et espaces de soins corporels ne sont pas salariés.
- Plus de 9 employés sur 10 interviennent uniquement en institut. Moins de 10% d'entre eux interviennent à la fois à domicile et en institut.

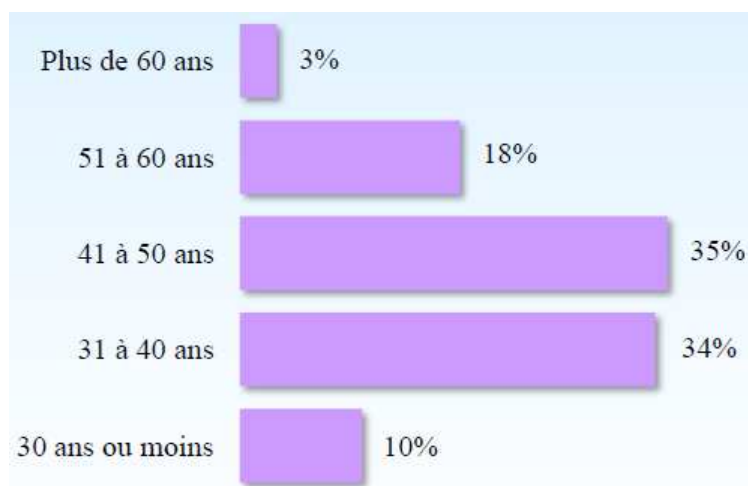
3. Age des chefs d'entreprise

➔ **9 % des chefs d'entreprise (salariés ou non) des instituts de beauté et espaces de soins corporels détiennent un BTS**

Age moyen des chefs d'entreprise (salariés ou non) des instituts de beauté et espaces de soins corporels



Répartition des chefs d'entreprise (salariés ou non) des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon leur âge



- En 2009, les chefs d'entreprise des instituts de beauté et espaces de soins corporels ont en moyenne 42 ans.
- Plus d'un tiers a de 41 à 50 ans et une proportion voisine (34%) est âgée de 31 à 40 ans.
- La tranche des « plus de 50 ans » concentre un peu plus d'un cinquième des dirigeants.
- La proportion de dirigeants de 30 ans et moins s'avère beaucoup moins importante : de l'ordre de 10%.

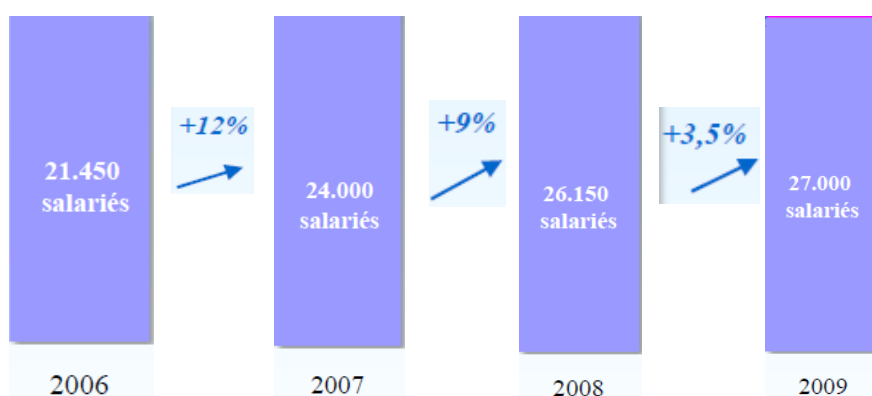
II -EFFECTIFS SALARIES

1. Structure globale

Nombre de salariés présents au 31 décembre 2009



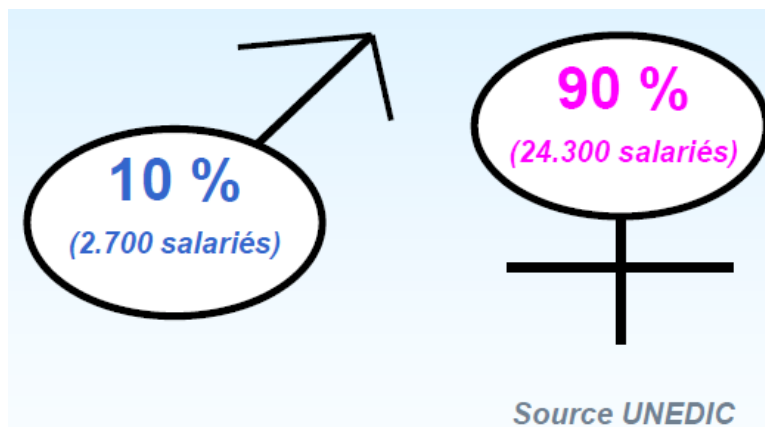
Evolution de la répartition des salariés selon la catégorie des entreprises



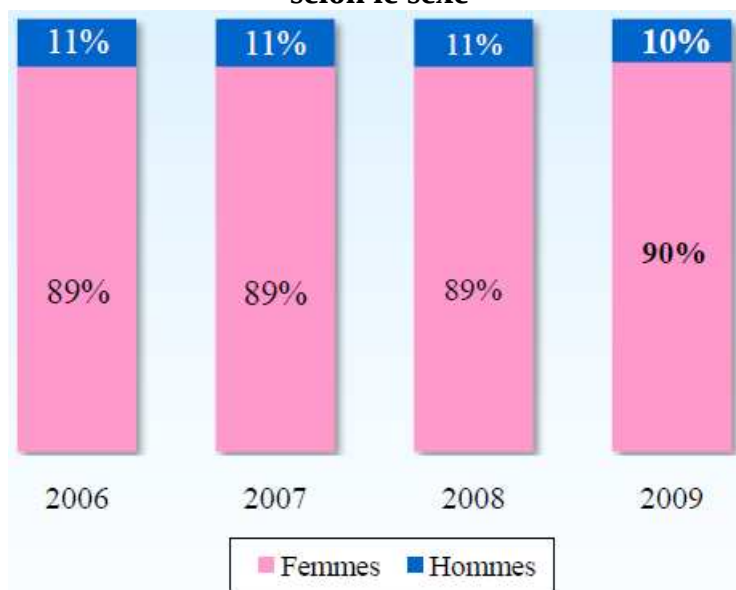
- Ralentissement de la progression des effectifs salariés en 2009 comparé aux années précédentes.
- Au 31 décembre 2009, la profession compte environ 27.000 salariés.

2. Selon le sexe des salariés

Répartition des 27.000 salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon le sexe



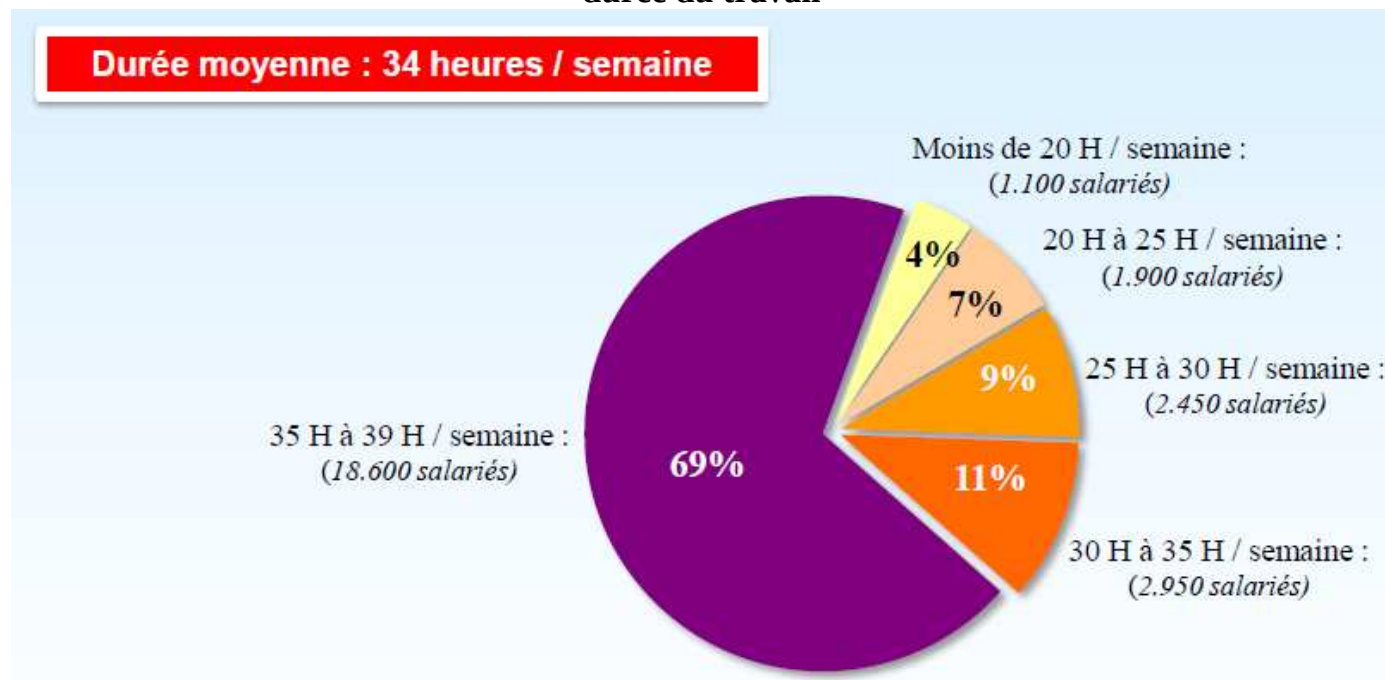
Evolution de la répartition des salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon le sexe



- Un taux de féminisation au sein des instituts de beauté et espaces de soins corporel toujours très élevé en 2009 : 90%, et qui tend à se renforcer.
- Un personnel masculin qui représente 10% des salariés soit de l'ordre de 2.700 salariés.

3. Selon la durée du travail

Répartition des 27.000 salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon la durée du travail



- Près de 70% des salariés travaillent entre 35 et 39 heures par semaine.
- Un salarié sur cinq dispose d'une durée de travail hebdomadaire comprise entre 25 et 35 heures par semaine.
- Seulement un salarié sur dix travaille moins de 25 heures par semaine.

Répartition des 27.000 salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon la durée du travail



- La répartition des salariées femmes selon la durée du travail s'avère comparable à celle observée pour l'ensemble des salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels.
- Moindre proportion d'hommes travaillant entre 35 et 39 heures par semaine : 63%.

4. Selon l'ancienneté des salariés

Ancienneté moyenne des salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels



Répartition des 27.000salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon leur ancienneté



- En moyenne, les salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels disposent de 4 ans d'ancienneté.
- Près de la moitié des salariés ont entre 1 et 4 ans d'ancienneté et un quart est là depuis moins d'un an.
- Ils sont un peu plus d'un quart à disposer de 5 ans d'ancienneté et plus.

Répartition des 27.000salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon leur ancienneté

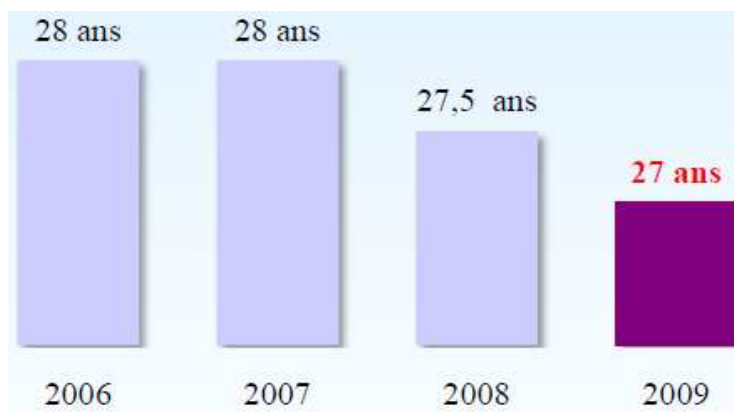


- Une répartition des salariés femmes selon leur ancienneté identique à celle observée pour l'ensemble des salariés.
- Des hommes disposant d'une ancienneté moyenne identique à celle des femmes, à savoir 4 ans.

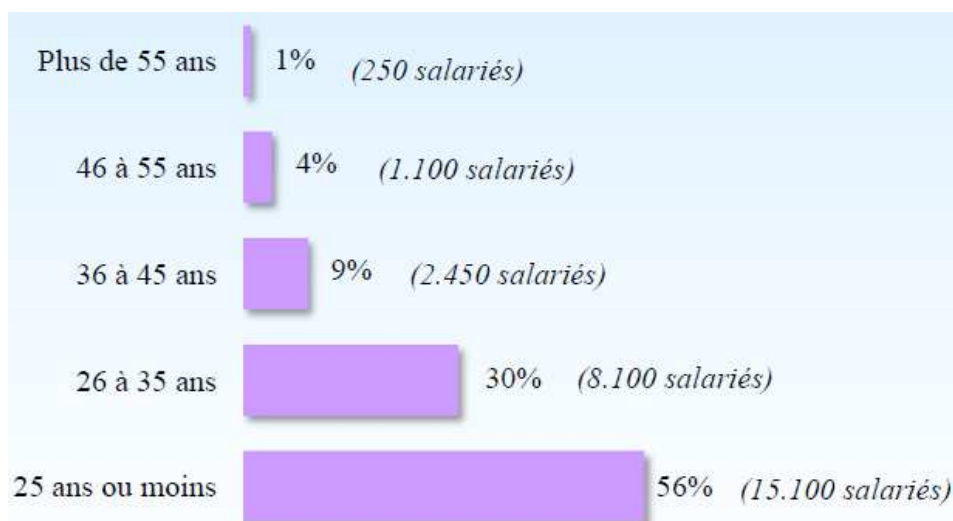
5. Selon l'âge des salariés

➔ 6% des salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels détiennent un BTS

Age moyen des salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels



Répartition des 27.000 salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon leur âge



- Rajeunissement des salariés comparé à la période 2006 - 2008, avec un âge moyen qui s'établit à 27 ans pour les salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels.
- En effet, plus d'un salarié sur deux à 25 ans ou moins.

Répartition des 27.000 salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon leur âge

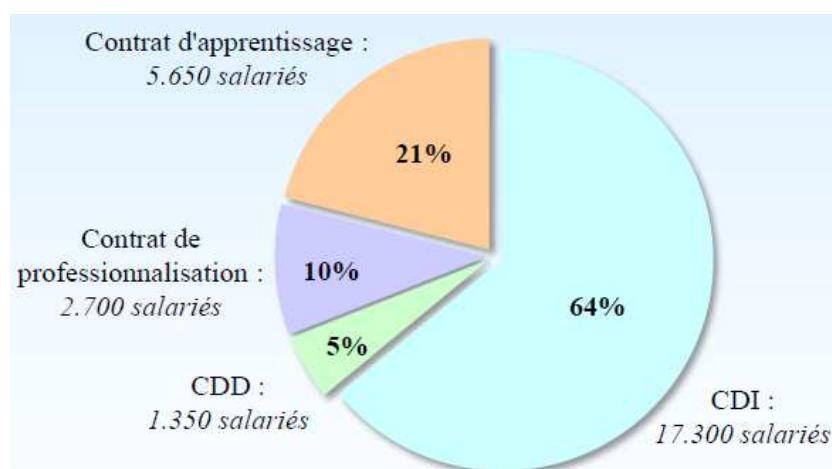
Détail selon le sexe



- Une répartition par âge pour les femmes qui se montre comparable à celle visible pour l'ensemble des salariés.
- Des hommes dont l'âge moyen est un peu plus élevé que les femmes : 27,5 ans contre 27 ans.

6. Selon le type de contrat

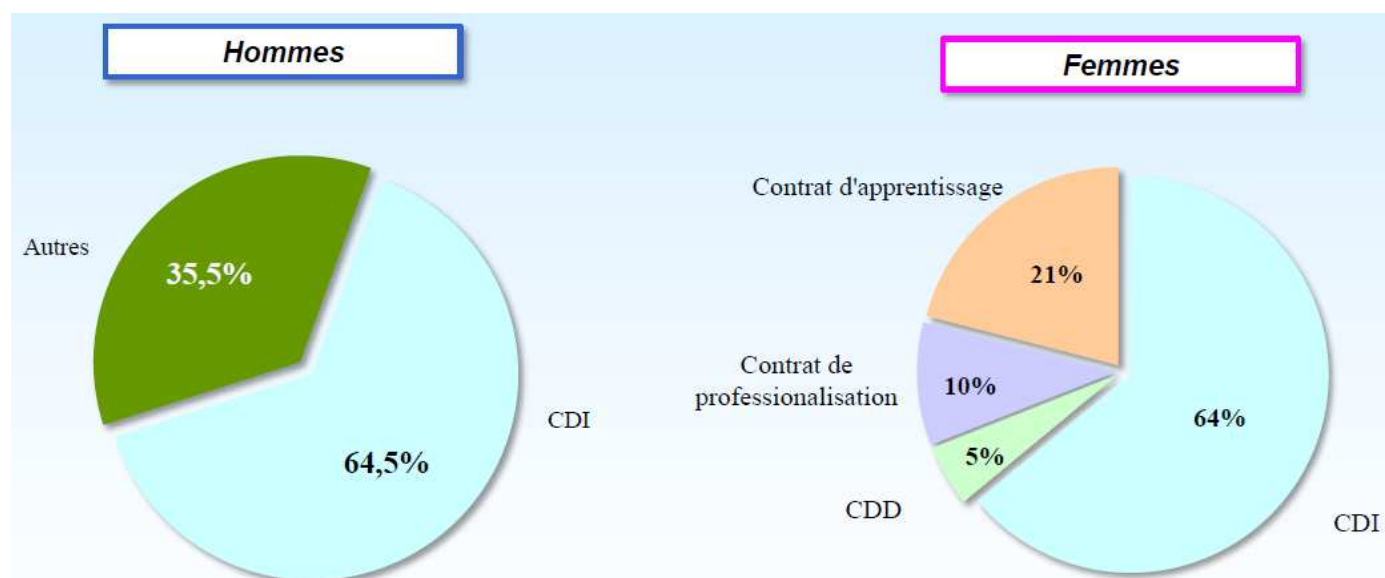
Répartition des 27.000 salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon leur type de contrat



- Près des deux tiers des salariés sont employés en contrat à durée indéterminée au 31 décembre 2009.
- 5% des salariés disposent d'un contrat à durée déterminée et le double d'un contrat de professionnalisation.
- Les contrats d'apprentissage concernent quant à eux plus d'un salarié sur cinq.

Répartition des 27.000 salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon leur type de contrat

Détail selon le sexe



- Une répartition des salariés de sexe féminin selon le type de contrat qui s'avère identique à celle observée pour l'ensemble des salariés.
- Une proportion d'hommes employés en CDI très légèrement supérieure à celle des femmes.

7. Selon les coefficients

Evolution de la répartition des salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon leurs coefficients

	2009 Répartition en %	
Coefficient 135	10 %	
Coefficient 140	13 %	
Coefficient 150	9 %	
Coefficient 155	8 %	
Coefficient 160	17 %	 Sont désormais pris en compte les contrats de professionnalisation et d'apprentissage
Coefficient 175	25 %	
Coefficient 180	6 %	
Coefficient 190	6 %	
Coefficient 195	4 %	
Coefficient 200	2 %	 Compte tenu du faible taux de participation à cette question (70 % de l'échantillon), les résultats sont affichés à titre indicatif
Coefficient 210	NS	
Coefficient 220	NS	
Coefficient 230	NS	
Coefficient 240	NS	
Coefficient 250	NS	
Coefficient 270	NS	
Coefficient 275	NS	
Coefficient 300	NS	
Ensemble	100 %	

➤ Trois coefficients concentrent les trois quarts des effectifs salariés des écoles privées d'esthétique hors contrat. Il s'agit des coefficients 200, 230 et 240.

CHAPITRE II :

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

I – NOMBRE D'EMBAUCHES ET DE DEPARTS EN 2009

1. Nombre d'embauches

Nombre d'embauches en 2009



Embauches selon les catégories des entreprises(à périmètre constant)

	Instituts de beauté
Nbre d'embauches	7.550
Taux d'embauches ⁽¹⁾	28 %

* Hors formateurs occasionnels

⁽¹⁾ Nombre d'embauches en 2009 rapporté au nombre de salariés présents au 31 décembre 2009

➤ Sur l'ensemble de l'année 2009, l'ensemble de la profession a embauché 7.950 salariés, soit un taux d'embauches de 27,5 %.

2. Nombre de départs

Nombre de départs en 2009



Départs selon les catégories des entreprises (à périmètre constant)

	Instituts de beauté
Nbre de départs	6.600
Taux de départs ⁽¹⁾	24,5 %

* Hors formateurs occasionnels

⁽¹⁾ Nombre de départs en 2009 rapporté au nombre de salariés présents au 31 décembre 2009

3. Solde embauches-départs

Evolution des effectifs salariés selon les catégories des entreprises (à périmètre constant)

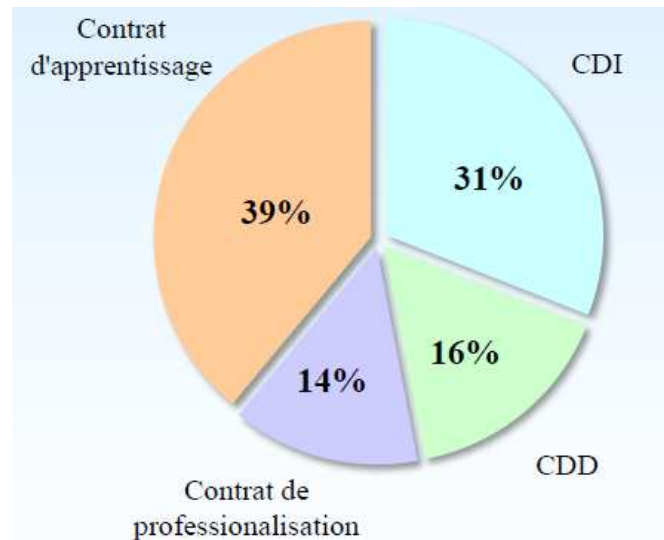
	Instituts de beauté
Evolution des effectifs salariés 2009/2008	+ 3,5 %
Nombre de salariés supplémentaires en 2009	+ 950

Source UNEDIC / I+C

II –REPARTITION DES EMBAUCHES ET MOTIFS DE DEPARTS

1. Répartition des embauches

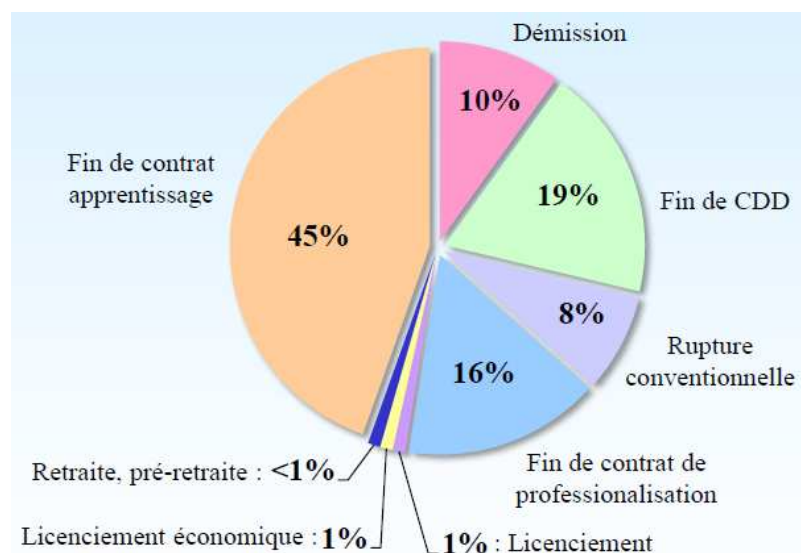
Répartition des embauches réalisées par les instituts de beauté et espaces de soins corporels selon la nature des contrats de travail



➤ Plus des deux tiers des embauches effectués au sein des instituts de beauté et espaces de soins corporels concernent des emplois flexibles. A noter, les contrats d'apprentissage représentent 2 contrats signés sur 5.

2. Motifs des départs

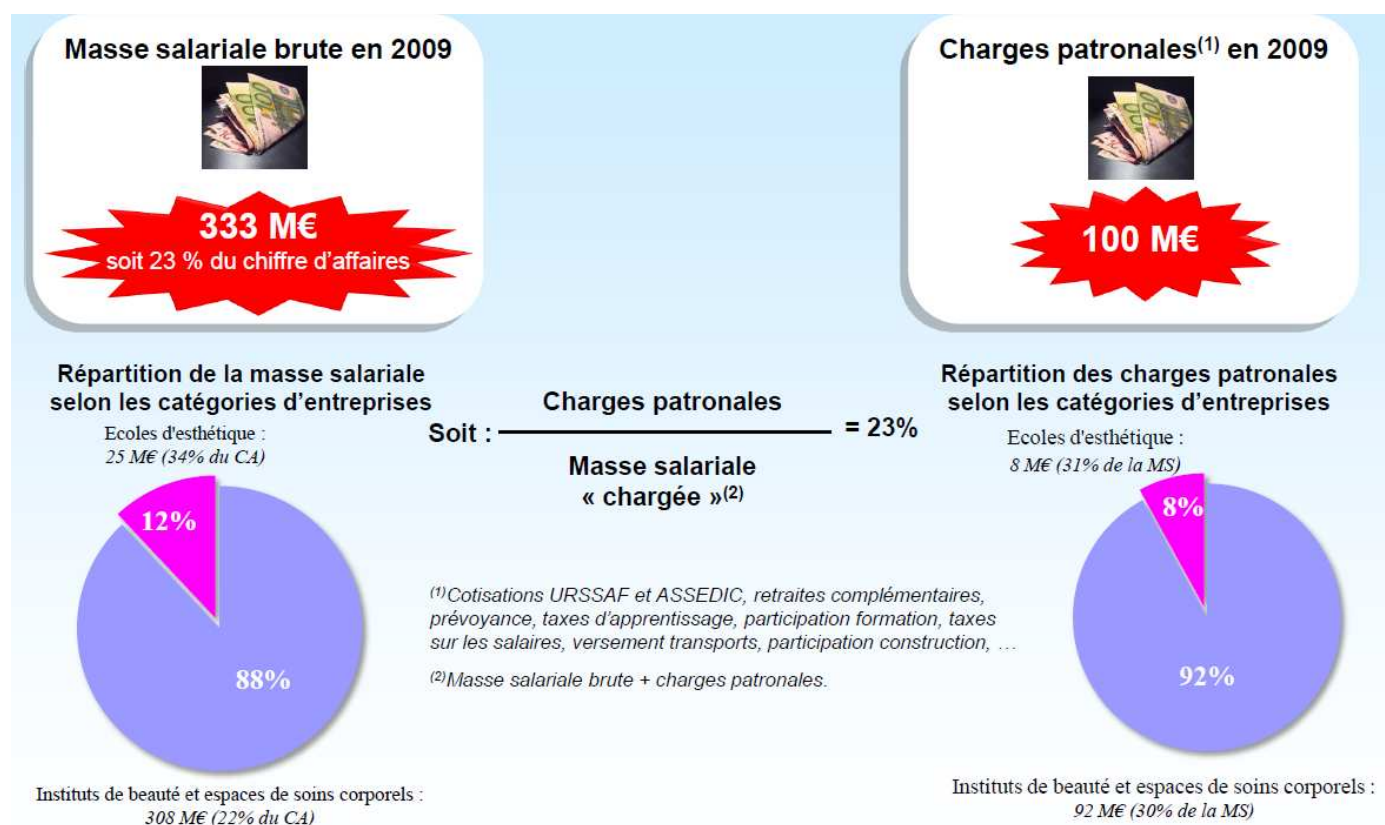
Répartition des départs au sein des instituts de beauté et espaces de soins corporels selon les motifs



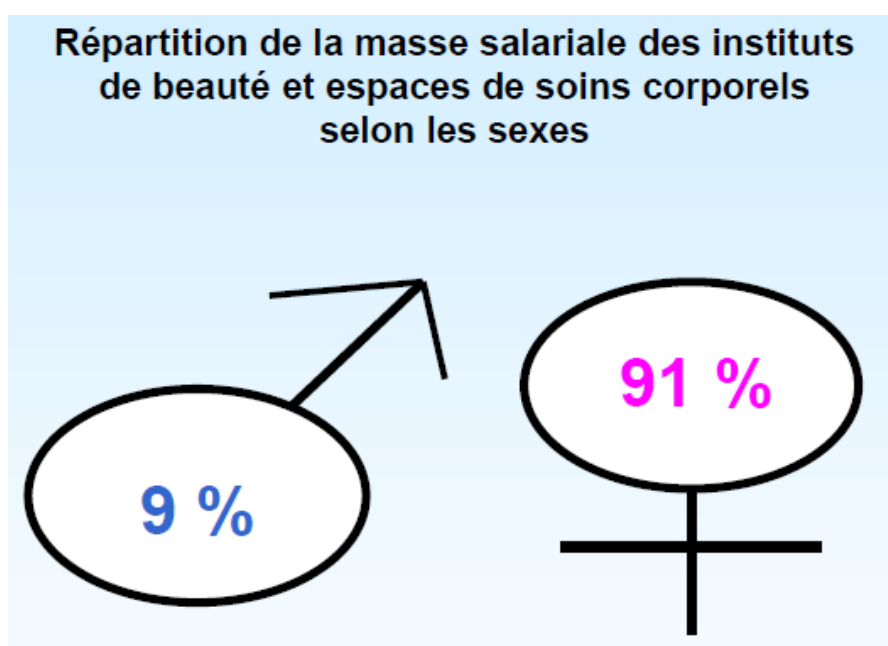
➤ Comme pour les embauches, les contrats flexibles (contrats d'apprentissage, CDD...) représentent la première cause de départ au sein des instituts de beauté et espaces de soins corporels.

CHAPITRE III : RÉMUNÉRATION

I –MASSE SALARIALE ET CHARGES PATRONALES



- Nette différence entre les instituts de beauté et les écoles d'esthétique au niveau du ratio « masse salariale sur chiffre d'affaires », s'expliquant par une part des non salariés plus importante au sein des premiers que des seconds : 22 % contre 6 %.



- Les femmes concentrent plus de 90% de la masse salariale des instituts de beauté et espaces de soins corporels contre moins de 10% pour les hommes.

II – SALAIRES MOYENS

Salaires moyens proposés aux employés des instituts de beauté et espaces de soins corporels

en 2009	1 ^{er} décile ⁽¹⁾	Moyenne	9 ^{ème} décile ⁽²⁾
Coefficient 160	16.050 €	16.350 €	18.000 €
Coefficient 175	16.100 €	17.500 €	19.500 €
Coefficient 190	16.250 €	17.850 €	21.600 €

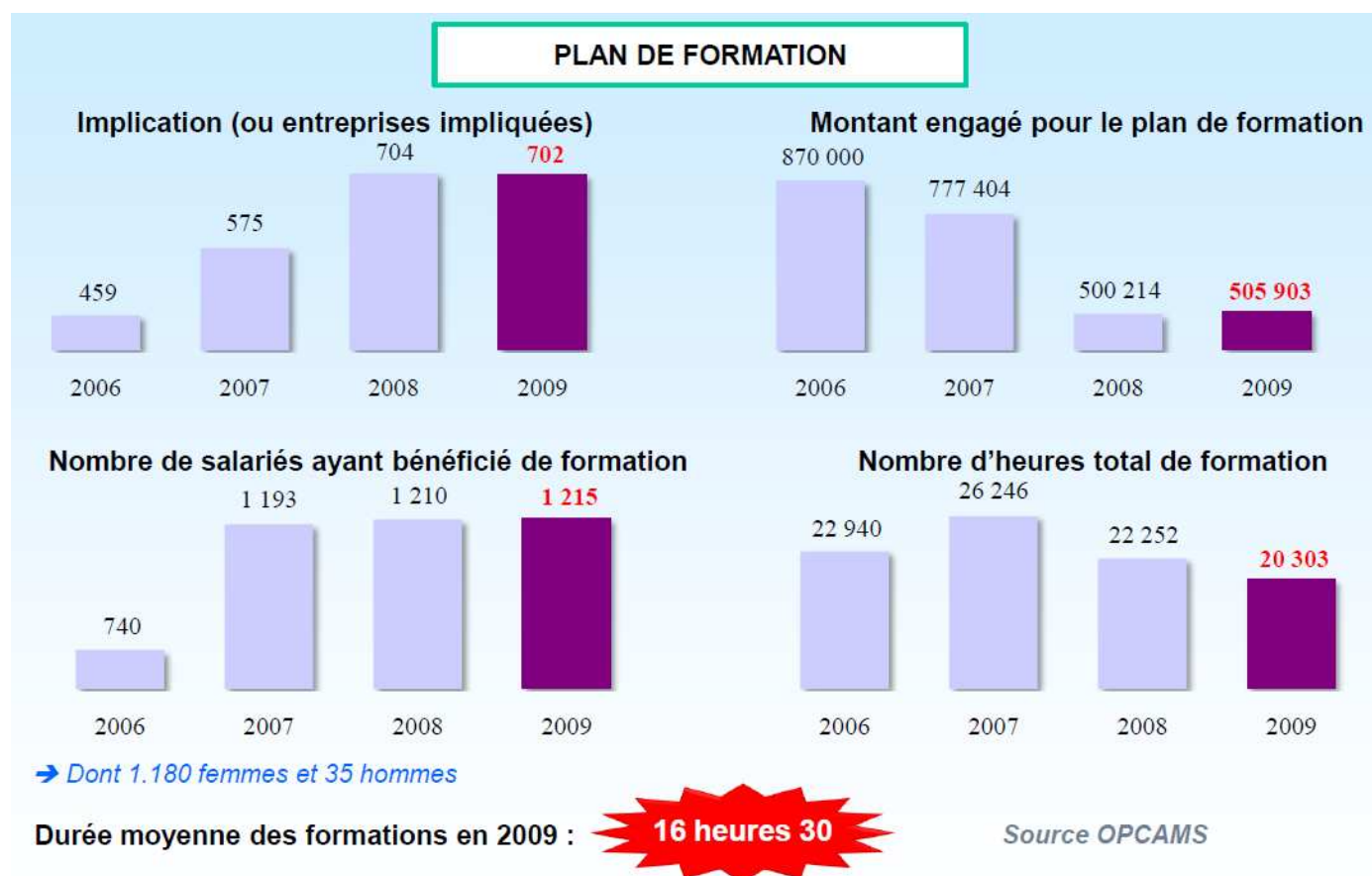
(1) 1^{er} décile : 10 % des instituts proposent un salaire inférieur ou égal à cette valeur
(2) 9^{ème} décile : 10 % des instituts proposent un salaire supérieur ou égal à cette valeur

Attention, compte tenu du faible taux de participation à cette question (50 % de l'échantillon), les résultats sont affichés à titre indicatif

- 80% des instituts de beauté et espaces de soins corporels rémunèrent leurs salariés de coefficients 160 entre 16.050 € et 18.000 € brut par an, la moyenne s'établissant à 16.350 €.
- Concernant les salariés de coefficient 175, leur salaire annuel brut moyen atteint 17.500 € et varie pour 80% des entreprises entre 16.100 € et 19.500 € brut.
- Enfin, les salariés de coefficient 190 disposent en moyenne d'un salaire annuel brut moyen de 17.850€, oscillant entre 16.250 € et 21.600 € pour 80 % d'entre eux.

CHAPITRE IV : FORMATION PROFESSIONNELLE

I – DONNEES DE L'OPCAMS



- Plus de 1.200 salariés ont bénéficié de formation pour une durée totale de 20.303 heures, soit 16 heures 30 en moyenne.

II – NATURE DES FORMATIONS

Répartition des salariés selon le type de formation

FORMATIONS DIPLOMANTES	Brevet professionnel	20 %
	Bac professionnel	2 %
	BTS	1 %
	Autres	3 %
	Formations non diplômantes	74 %
	ENSEMBLE	100 %

Salariés ayant posé une demande de DIF en 2009

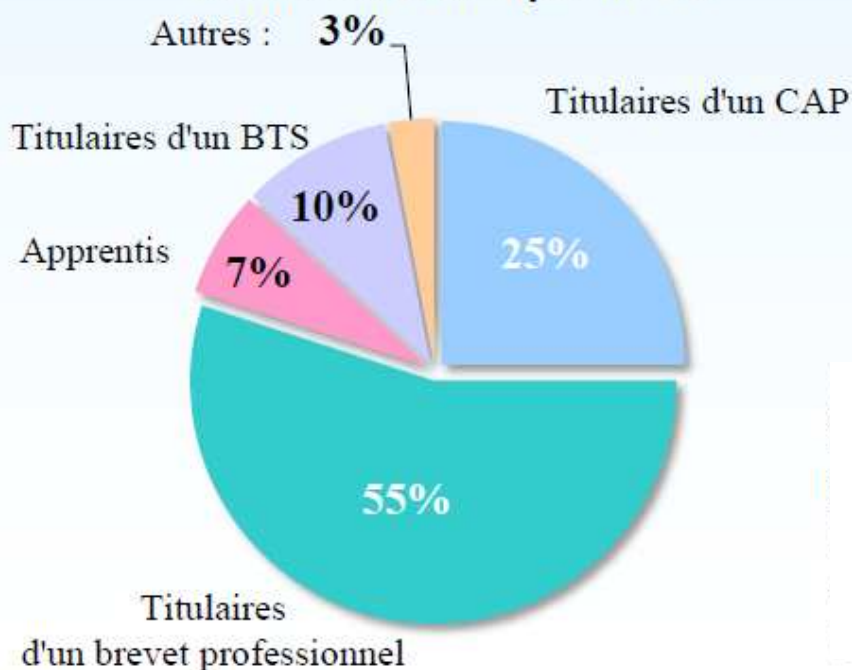
3 %

→ 90 % des demandes posées ont été acceptées

Nature des formations proposées aux salariés des instituts de beauté et espaces de soins corporels

1	Techniques esthétiques
2	Soins du corps
3	Maquillage / Prothèse onguulaire-manucure / soins visage
4	U.V. Gestion Informatique

Répartition des salariés suivant une formation non diplômante



- En 2009, près des trois quarts des salariés ont suivi des formations non diplômantes et un cinquième un brevet professionnel.
- Parmi les salariés ayant suivi une formation non diplômante, plus de la moitié sont titulaires du brevet professionnel et un quart d'un CAP.

CHAPITRE V :

ABSENCES ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES

I –JOURS D'ABSENCES

Nombre d'arrêts maladie et d'accidents du travail au sein des instituts de beauté et espaces de soins corporels

7.300

Nombre de jours d'absence au sein des instituts de beauté et espaces de soins corporels

146.300

(5 j par sal. et par an)

II –RECOURS AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Instituts de beauté et espaces de soins corporels ayant eu recours au contingent d'heures supplémentaires pour leurs salariés à temps plein

25 %

- En 2009, 5.000 salariés à temps plein des instituts de beauté et espaces de soins corporels ont effectué 1H30 d'heures supplémentaires par semaine en moyenne.

SYNTHESE

PROFIL TYPE D'UN INSTITUT DE BEAUTE ET ESPACE DE SOINS CORPORELS

159.000 € de chiffres d'affaires H.T. 2009

⇒ **4 employés** (salariés ou non) présents au 31/12/09

⇒ **3 salariés** présents au 31/12/09

⇒ **35.000 € de masse salariale en 2009**

EN BREF

INSTITUTS DE BEAUTE ET ESPACES DE SOINS CORPORELS

- **8.800** instituts de beauté et espaces de soins corporels
- **1.400 M€ H.T.** de chiffres d'affaires en 2009
- **34.500** employés au 31.12.2009 dont 27.000 salariés pour lesquels on observe :
 - un taux de féminisation élevé : **90 %** sont des femmes
 - Âge moyen : **27 ans**
 - une durée de travail comprise entre **30h et 39h** pour 80 % d'entre eux
 - Près des **2/3** sont en CDI
- **7.550 embauches** contre **6.600 départs** en 2009
- **308 millions** d'euros de masse salariale brute versée

ANNEXE

- Définition des coefficients – Accord du 2 juin 2009
- Salaires – Accord du 28 octobre 2009

GRILLE DES SALAIRES APPLICABLE DEPUIS LA PARUTION AU JO DU 1er JUIN 2010

NIVEAUX	COEFFICIENTS	EMPLOIS RELATIFS AUX INSTITUTS	SALAIRES
6A	135	Aide esthéticien(ne), non diplômé(e), justifiant d'une formation professionnelle reconnue par la branche de l'Esthétique et exerçant sous le contrôle d'un(e) esthéticien(ne) diplômé(e).	1352
5A	150	Esthéticien(ne) titulaire d'un CAP d'esthétique–cosmétique exécutant les tâches prévues au diplôme. Ou non titulaire du CAP mais justifiant d'une expérience professionnelle avérées de 3 années en institut de beauté aux fonctions d'esthéticien(ne).	1360
5B	160	Esthéticien(ne) Titulaire du CAP esthétique et des épreuves pratiques du BP, Bac Pro ou BM Esthétique Cosmétique, effectuant tous les soins esthétiques du visage et du corps. Ou Esthéticien(ne), non titulaire du CAP, effectuant tous les soins esthétiques du visage et du corps, ayant 6 années d'expérience professionnelle et pouvant justifier d'une formation aux soins corps reconnue par la branche de l'esthétique.	1370
4A	175	Esthéticien(ne) titulaire d'un diplôme de niveau IV ou esthéticien(ne) débutant(e) titulaire d'un diplôme de niveau III	1380
4B	180	Esthéticien(ne) qui assure le suivi des objectifs définis par le chef d'entreprise	1415
4C	200	Esthéticien(ne) capable de gérer sur le plan technique les cabines, les rendez vous	1500
4D	230	Esthéticien(ne) capable de gérer sur le plan technique une équipe (les cabines, les rendez vous, le personnel)	1570
1A	250	Esthéticien(ne) capable de gérer sur le plan technique une équipe (les cabines, les rendez vous, le personnel) capable de gérer les commandes et les stocks selon les consignes du chef d'entreprise	1765
1B	300	Esthéticien(ne) capable de gérer sur le plan technique une équipe (les cabines, les rendez vous, le personnel) capable de gérer les commandes et les stocks selon les consignes du chef d'entreprise et de gérer l'entreprise	2859

C.N.A.I.B

I.1 SON IDENTITE

La Confédération Nationale Artisanale des Instituts de Beauté (CNAIB) est une organisation professionnelle de **1.500 esthéticiennes adhérentes** dans **53 départements** représentés par **53 présidentes**.

La Confédération a été créée en 2004 par des artisanes pour les artisanes en regroupant la Fédération Nationale des Groupements Artisanaux de l'Esthétique Cosmétique et la Fédération Française des Instituts de Beauté

I.2 SA QUALITE

Depuis le 20 Septembre 1982, la FNGAEC présidée par Madame Lamoureux et depuis 1996 LA FFIB présidée par Madame Dufour, ont formée la CNAIB qui est la seule organisation représentative de la profession jusqu'à l'échelon européen.

I.3 SA REPRESENTATIVITE

① Notre Confédération est représentative car elle répond aux critères de représentativité qui sont :

- ♦ 5 ans d'existence,
- ♦ 1.500 adhérents,
- ♦ une autonomie financière,
- ♦ et une appartenance à une Confédération représentative : la CNAMS (Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Services)

Vingt pour cent des instituts de beauté soutiennent notre action dans les départements où nous avons des antennes, ce qui est un score très positif puisque la moyenne des organisations patronales ne regroupe que 10 % des artisans.

② Notre Confédération est dotée :

- ♦ de 4 permanents,
- ♦ d'un groupement de formation,
- ♦ d'un siège à La Rochelle,
- ♦ d'une antenne à Poitiers pour la formation.

a. Sa représentativité auprès des ministères et des organismes mutualisateurs

La Confédération est consultée pour toutes les décisions concernant la profession, par toutes les instances nationales, la **DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes)**, le **Ministère de la Santé, du Travail, de l'Education Nationale et de l'Artisanat**.

La CNAIB a participé au Ministère de l'Artisanat à l'élaboration :

- ◆ du **décret du 11 mars 2010 relatif à la qualification exigée pour l'exercice de l'activité de soins esthétiques** à la personne, autres que médicaux et paramédicaux. Ce décret met en application de l'article 16 de la loi n°96-603 du 05 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, et au décret n°2007-638 du 27 avril 2007 donnant le monopole du modelage aux esthéticiennes

- ◆ du décret **relatif à la mise à disposition du public des appareils de bronzage** utilisant des rayonnements ultra-violets.

- ◆ à la loi du n°2010-853 du 23 juillet 2010 sur **la définition du modelage**

Elle est consultée par le Ministère de la Santé pour tout ce qui touche à l'Hygiène et à la protection des consommateurs, notamment par le conseil supérieur de l'Hygiène.

Deux membres représentent la profession aux **conventions collectives** où s'élaborent les grilles de salaire et les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité ainsi que la formation de nos salariés.

Elle a deux sièges au **FAF *(Fonds d'Assurance Formation)** pour la formation continue des artisans.

Elle a 2 sièges à **l'OPCAMS** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé pour la formation des salariés de l'Artisanat et des Métiers de Services).

b. Sa représentativité au niveau européen

Elle fait partie de la **Confédération Européenne des Professionnelles de l'Esthétique Cosmétique (C.E.P.E.C.)** qui siège à l'Union Européenne Artisanale des Petites et Moyennes Entreprises (**U.E.A.P.M.E.**) et dont elle assure la présidence pour les 3 années à venir.

c. Sa représentativité pour l'élaboration des diplômes de la profession

La Confédération siège en 19^{ème} **Commission Professionnelle Consultative (CPC soins personnels)** du **Ministère de l'Education Nationale**. Madame LAMOUREUX, présidente de la CNAIB, a été élue présidente de la 19^{ème} CPC, en octobre 2001

La CNAIB a participé à la rénovation des référentiels CAP Esthétique Cosmétique : soins esthétiques–conseil et vente, du BP Esthétique Cosmétique Parfumerie et du BTS Esthétique Cosmétique.

Elle a doté la profession d'un **Brevet de Maîtrise (BM)** et a collaboré à l'élaboration du référentiel de ce dernier en concertation avec **l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (A.P.C.M.)**.

Cinq de ses membres siègent aux commissions de choix de sujets de l'APCM. La CNAIB a présenté à l'Education Nationale un dossier d'opportunité d'un baccalauréat professionnel dans notre branche et a participé à l'élaboration de son référentiel. Ce baccalauréat professionnel a débuté en septembre 2004

d. Autres représentativités

La Confédération intervient auprès du **Sénat** et de **l'Assemblée Nationale** par le biais de questions orales ou écrites.

** **Le FAF et l'OPCAMS** sont des organismes de financement de la formation continue pour les chefs d'entreprises et les salariés.*

Les Présidentes régionales ont aussi établi un véritable partenariat avec leur **Chambre de Métiers**, et peuvent ainsi participer aux élections de leur président.

Elle participe également à toutes les **manifestations nationales et internationales** de l'Esthétique et de l'Artisanat. (Congrès de Paris, Montpellier Toulouse, Monaco ...)

I.4 SA CAPACITE D'INVESTIGATION : LISTE DES GROUPEMENTS CNAIB

La confédération regroupe au 1^{er} Janvier 2010, 53 syndicats dans 53 départements (Voir annexe 1). Ce qui lui permet une très large consultation, y compris dans les DOM TOM.

Une réunion mensuelle téléphonique des 10 membres du bureau, présidentes des régions, permet une consultation permanente sur l'évolution et les problèmes du secteur.

I.5 LE ROLE DE LA CONFEDERATION

La Confédération permet :

- ◆ de communiquer entre professionnelles lors des réunions départementales,
- ◆ de partager l'expérience en créant une synergie de groupe,
- ◆ de participer à la formation de jeunes chefs d'entreprise et salariés dans les écoles de jurys, sous le contrôle des inspectrices de l'Education Nationale dans les académies,
- ◆ de créer un réseau d'intérêt commun par le biais du bulletin et d'un Info Flash
« Allo Info ?... » réserver aux adhérentes.
- ◆ de réaliser un agenda qui est une source de renseignements professionnels

La CNAIB, par le biais du **Groupeement des Formations de l'Esthétique et de la Cosmétique**, organise des formations dans les départements (techniques, vente, gestion, soins corps...).

De plus, les esthéticiennes sont soutenues dans leurs démarches auprès des administrations, des fournisseurs et des pouvoirs publics.

Et enfin, la Confédération renseigne les esthéticiennes par courrier, par téléphone, mais aussi par mail afin de les aider à régler leurs problèmes tant juridiques qu'administratifs ou sociaux.

La CNAIB veille à la promotion de la profession ainsi qu'à son développement économique.

I.6 LES DECISIONS

Toutes les décisions sont prises par le bureau en réunion mensuelle et présentées en Assemblée Générale.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

REGION	Nombre d'instituts de beauté	Nombre d'habitants en milliers
Alsace	495	1847
Aquitaine	1007	3206
Auvergne	380	1379
Basse Normandie	369	1501
Bourgogne	386	1684
Bretagne	723	3193
Centre	625	2591
Champagne Ardenne	281	1378
Corse	108	277
Franche Comté	260	1187
Guadeloupe	134	407
Guyane	30	208
Haute Normandie	360	1851
Ile de France	2097	13720
La Réunion	193	791
Languedoc Roussillon	853	2589
Limousin	186	753
Lorraine	460	2392
Martinique	5	403
Midi Pyrénées	960	2857
Nord Pas de Calais	634	4087
Pays de la Loire	911	3553
Picardie	317	1942
Poitou Charente	432	1778
PACA	1915	5219
Rhône Alpes	1526	6625
TOTAL	15647	67418



Après **l'Ile de France** qui présente le plus grand nombre d'instituts de beauté, c'est la **région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA)** qui montrent la plus forte densité. Plus d'un cinquième des instituts de beauté, en effet, se situe dans les **régions Rhône Alpes, L'Aquitaine, Midi Pyrénées et Pays de la Loire** ont aussi une densité d'entreprises plus élevée que les autres départements. Ainsi, l'existence des métropoles régionales (200 à 300.000 habitants) et les régions disposant d'un climat avantageux, de surcroît situées dans des régions touristiques, sont celles présentant la densité d'institut de beauté par habitant la plus élevée.